



Tarifs municipaux Annexe n°8

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le

07/02/2022

ID : 029-212900229-20220221-DEC2213-AU

TVA au taux en vigueur en sus

Assainissement Collectif (AC)		
Redevance annuelle		H.T.
Abonnement Part fixe	Forfait	125,00 €
Part variable au m ³	Le m ³	1,53 €
Participation à l'Assainissement Collectif - PAC		
Nouveau raccordement	Par unité de logement	
Logement unique ou jusqu'à 5 en collectif	Forfait	2 085,00 €
A partir de 6 en collectif	Forfait	1 095,00 €
Travaux H.T.		
pour une tranchée d'une profondeur inférieure ou égale à 1,20m		
Pose de tabouret y compris 6 mètres de canalisations		
Diamètre 125	Forfait	1 200,00 €
Diamètre 160	Forfait	1 410,00 €
Diamètre 200	Forfait	2 090,00 €
Au-delà de 6 mètres	Le ml	125,00 €
Au-delà de 6 mètres pour tranchée en plein champ	Le ml	65,00 €
Transfert de tabouret à la demande d'un particulier, hors travaux prévus		560,00 €
pour une tranchée d'une profondeur supérieure à 1,20m,		sur devis
Base de facturation des travaux		
Heure de main d'œuvre	Personnel qualifié et/ou habilité	L'heure 45,00 €
Heure de tractopelle avec chauffeur	Personnel habilité +1 personnel suppl.	L'heure 100,00 €
Contrôles		
Vérification conformité des réseaux intérieurs en unité d'hébergement		
Jusqu'à 2 logements	Par unité	160,00 €
A partir du 3ème logement	Par unité	80,00 €
Pour les hôtels à partir de 10 unités d'hébergement		Remise de 50%
Vérification du bon raccordement au réseau EU/EP - 2ème passage		40,00 €
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)		
Contrôles		
Contrôle de conception maisons neuves et réhabilitations	Forfait	50,00 €
Contrôle de réalisation maisons neuves et réhabilitations	Forfait	80,00 €
Contrôle diagnostic de l'existant - mutation	Forfait	65,00 €
Contrôle périodique du SPANC (tous les 10 ans)	Forfait	100,00 €
Contrôle ponctuel habitat mobile (caravanes, mobil-homes, tiny houses...)	Forfait	50,00 €
Pénalités et autres tarifs (AC)		
Pénalité annuelle pour absence de mise aux normes (suite à "mutation" d'immeubles à partir de N+1, à un contrôle périodique pour les "non acceptables", à la mise en place d'un	Forfait	216,80 €
Pénalité annuelle majorée à partir de N + 2 pour absence de mise aux normes (suite à	Forfait	433,60 €
Absence au rendez-vous de contrôle	Forfait	65,00 €
Pénalité annuelle pour refus de contrôle	Forfait	500,00 €
Pénalités et autres tarifs (ANC)		
Pénalité annuelle pour absence de mise aux normes (suite à "mutation" d'immeubles à	Forfait	300,00 €
Pénalité annuelle majorée à partir de N + 2 pour absence de mise aux normes (suite à	Forfait	600,00 €
Absence au rendez-vous de contrôle	Forfait	65,00 €
Pénalité annuelle pour refus de contrôle	Forfait	500,00 €



Tarifs municipaux Annexe n°4

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le

07/02/2022

ID : 029-212900229-20220221-DEC2213-AU

Accueil de loisirs					
	QF < à 630 €	QF de 631 à 840 €	QF de 841 à 1050 €	QF 1051 et plus QF non communiqué	Ressortissants extérieurs
Journée entière avec repas 9 h 30 à 17 h 30					
ALSH Enfants - vacances scolaires	6,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €	15,00 €
ALSH Extrascolaire - mercredi	6,00 €	8,00 €	10,00 €	12,00 €	15,00 €
Tarif demi-journée de 4 H					
10 à 14h repas inclus	5,10 €	6,40 €	8,00 €	9,60 €	12,00 €
14 à 18 H sans repas	2,90 €	3,80 €	4,70 €	5,60 €	7,00 €
Mini-camps été : forfait 3 jours	40,50 €	46,50 €	52,50 €	58,50 €	67,50 €

Maison des Jeunes			
Adhésion à la MdJ			
Cotisation annuelle	Tarif unique		10,00 €
Tarif des sorties			
Activités - sorties le coût de l'action comprend tous les frais (déplacements, entrées...)	Régime allocataire ou non allocataire & Quotient familial (QF)		
	Ouvrant droits allocataire au QF < à 760 €	Ouvrant droits allocataire au QF > à 760 €	Non ouvrant droit SNCF, RATP, CMAF, MSA
Type 1 : coût ≤ à 6 € ex : repas, cinéma, visite...	4,10 €	4,10 €	4,10 €
Type 2 : 6 ≤ coût ≤ 15 € sortie Kayak, repas exceptionnel	8,20 €	10,25 €	12,30 €
Type 3 : 15 ≤ coût ≤ 22 € Paintball, acrobbranche, festival, concert...	10,25 €	12,30 €	15,40 €
Type 4 : coût > à 22 €	A définir au cas par cas selon l'activité		

Garderie ALSH et périscolaire			
Garderie ALSH	du lundi au vendredi		Vacances scolaires
Le matin	De 7 h 30	à 9 h 30	Forfait 2,00 €
Le soir	De 17 h 30	à 18 h 30	Forfait 1,00 €
Garderie ALSH périscolaire	le mercredi	Période scolaire	
Le matin	De 7h30	à 9 h 30	Forfait 2,00 €
Le soir	De 17 h 30	à 18 h 30	Forfait 1,00 €
Garderie périscolaire	Lundi, mardi, jeudi, vendredi		Période scolaire
Le matin	De 7 h 30	à 9 h 00	Tranche de 30 min 0,70 €
Le soir	De 16 h 30	à 17 h 00	avec goûter 0,90 €
	De 17 h 00	à 18 h 30	Par tranche de 30 min 0,40 €
Dépassement d'horaire après la fermeture du service			Par tranche de 15 min 5,00 €

Restauration scolaire			
Elèves	Maternelle et élémentaire	le repas	2,85 €
Adultes	Enseignants, intervenants...	le repas	5,90 €
Stagiaires	Si journée continue liée au service	le repas	Gratuit